

Zeitschrift:	Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen
Herausgeber:	Association Internationale pour l'Histoire des Alpes
Band:	28 (2023)
Artikel:	Les villages éducateurs en Savoie (1815-1860) : une illustration de l'investissement éducatif des sociétés rurales alpines
Autor:	Juillard, Jean-Yves
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1049707

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

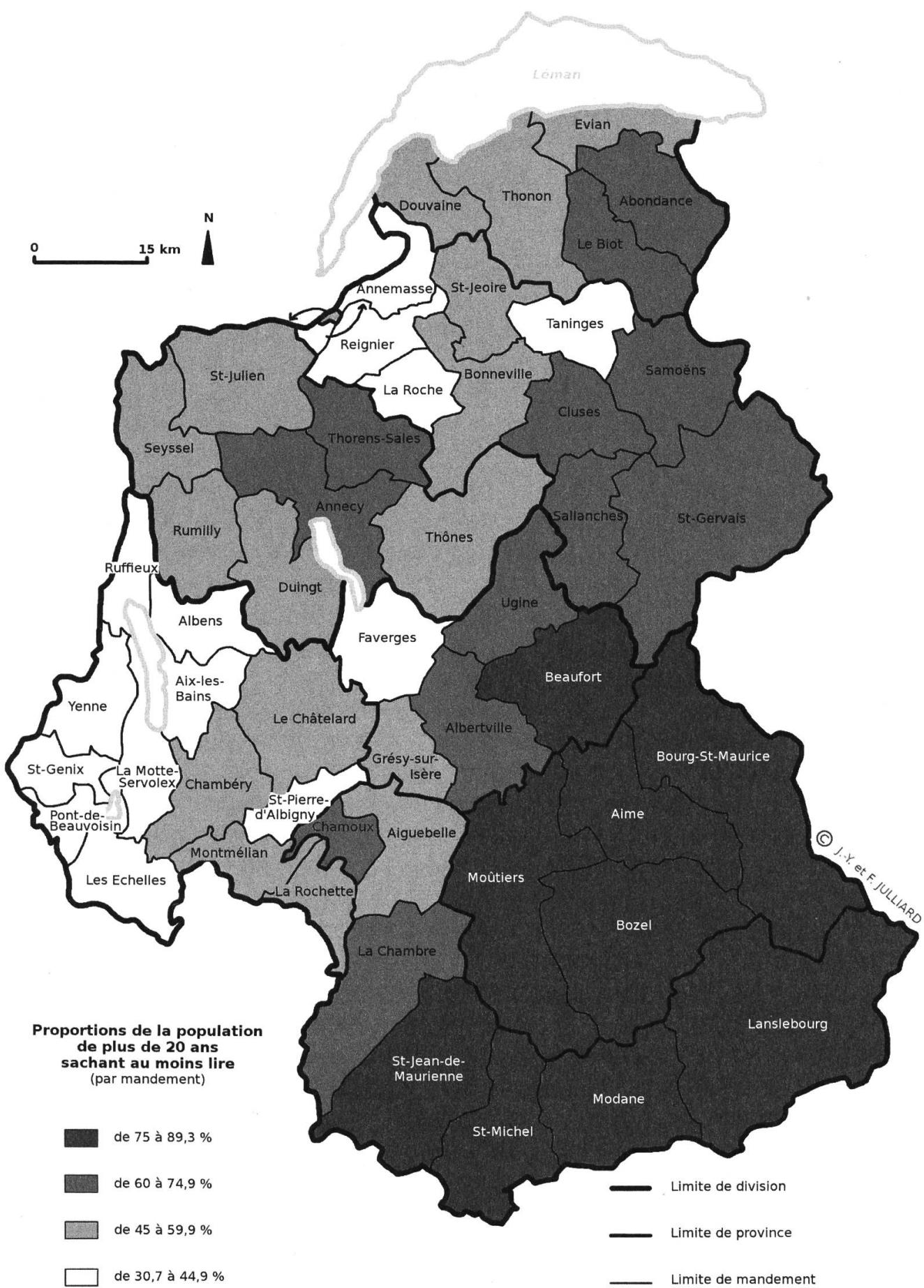
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'alphabétisation des adultes en Savoie en 1848



Les villages éducateurs en Savoie (1815–1860) Une illustration de l'investissement éducatif des sociétés rurales alpines

Jean-Yves Julliard

Zusammenfassung - Die Bildungsdörfer in Savoyen (1815–1860) und die Bildungsinvestitionen alpiner ländlicher Gesellschaften

Mitte des 19. Jahrhunderts war die Alphabetisierung in den Bergen des ehemaligen Herzogtums Savoyen das Ergebnis eines dichten Netzes öffentlicher «kleiner Schulen» in den Dörfern. Die Finanzierung dieser Schulen erfolgte durch Spenden und Vermächtnisse von Auswanderer*innen und Dorfbewohner*innen sowie, etwa in der Provinz Tarentaise, durch Vereine oder Konsortien. Diese Investitionen in die Bildung, die Einstellung von Bauern als Schulmeister, die Organisation eines zeitlich begrenzten Schulbesuchs und die Vermittlung einer Schulkultur, die sich an den wirtschaftlichen und sozialen Gegebenheiten des Gebiets orientierte, machten diese Ortschaften in den Bergen zu Bildungsdörfern.

Au milieu du XIX^e siècle, l’ancien Duché de Savoie, alors intégré au royaume de Piémont-Sardaigne¹, compte les plus fortes proportions de population alphabétisée, au sens de sachant au moins lire: rapportés à la population totale des divisions administratives², les taux atteignent 51 pour cent dans celle de Chambéry et 50 pour cent dans celle d’Annecy contre Turin, 44 pour cent et Ivrea, 42 pour cent.³ Comme dans les provinces alpines du Piémont⁴, les populations des montagnes de Savoie sont plus alphabétisées que celles des basses terres. Cette géographie de l’alphabétisation est corrélée à celle de la densité scolaire, quand bien même cette correspondance fait encore débat, le niveau d’instruction pouvant pour partie ne pas résulter de la seule scolarisation⁵, ce dont témoignent les pratiques avérées d’autodidaxie.⁶ En 1850, à l’échelle des provinces du Duché, cette densité est plus forte dans les montagnes que dans l’avant-pays: le ratio du nombre d’habitants pour une école est de 141 en Tarentaise et de 226 en

Maurienne alors que dans les provinces dominées par la plaine (Savoie-Propre, Genevois), celui-ci est d'une école pour plus de 500 habitants.

Cette forte densité scolaire, qui n'est pas propre à la Savoie⁷, et qui s'est développée dès l'Ancien Régime⁸, notamment dans les montagnes et les Alpes en particulier⁹, résulte d'un investissement financier et psychologique des populations alors que le rôle des États en matière d'organisation et de financement de l'instruction primaire est encore relativement modeste, très modeste même en ce qui concerne le royaume de Piémont-Sardaigne avant 1848.¹⁰ Comment l'investissement éducatif des populations s'est-il manifesté en Savoie? Tel est l'objet de la présente étude sur l'ancien duché et, plus particulièrement, ses contrées méridionales constitutives de l'ancienne division de Chambéry et de l'actuel département éponyme. Elle revêt un double intérêt. En premier lieu, l'investissement éducatif est observé aux échelles locales, communale et surtout, infra-communale, c'est-à-dire dans les hameaux, communément appelés villages. En Savoie, son observation est relativement facilitée par le statut juridique conféré aux écoles de hameau dans le royaume de Piémont-Sardaigne: elles ont été considérées comme des écoles publiques alors qu'en France, dans la première moitié du XIX^e siècle, la plupart d'entre elles ont été créées sous statut privé.¹¹ Aussi le chercheur est-il en mesure de disposer de sources administratives relativement abondantes: enquêtes administratives relatives aux écoles de hameau, dénombrements des écoles élémentaires, comptes rendus des réunions des instances scolaires, fonds d'archives des intendances provinciales et de communes de montagne. Pour être essentiellement de nature administrative, les sources consultées n'en permettent pas moins de réaliser une histoire «par en bas».¹² En second lieu, ces sources permettent une étude relativement fine de la structure des financements scolaires et facilitent ainsi l'évaluation de l'investissement à finalité éducative des populations. Les différences dans les modalités de financement de l'instruction publique tiennent aux parts respectives des fonds privés et publics et, pour chacun d'eux, de celles des contributeurs (familles, communautés, communes, État) ainsi que de leurs formes d'intervention. Ce faisant, notre étude interroge à nouveau le concept de la demande sociale d'éducation, paradigme toujours discuté¹³ et renouvelé par l'observation de l'investissement éducatif, notamment celui des familles.¹⁴

L'observation de l'investissement éducatif à l'échelle des communes ou des hameaux nous permet de mettre en évidence un «modèle» communautaire de scolarisation. Malgré les ambiguïtés du terme «communauté»¹⁵, celui-ci semble particulièrement approprié au mode de gestion des écoles de hameau. Il ne se caractérise pas seulement par ses modalités de financement, mais aussi par le recrutement de paysans-maîtres d'école au sein des communautés, l'organisation d'une scolarité saisonnière et la dispense d'une culture scolaire utile, autant

de caractéristiques qui indiquent que l'école est en prise avec les configurations économiques et sociales territoriales.¹⁶ L'école fait partie intégrante du système socio-économique alpin savoyard. Les diverses formes éducatives et sociales, publiques et privées, formelles et informelles mises en œuvre sur leur territoire font de ces communautés montagnardes des «villages éducateurs».¹⁷

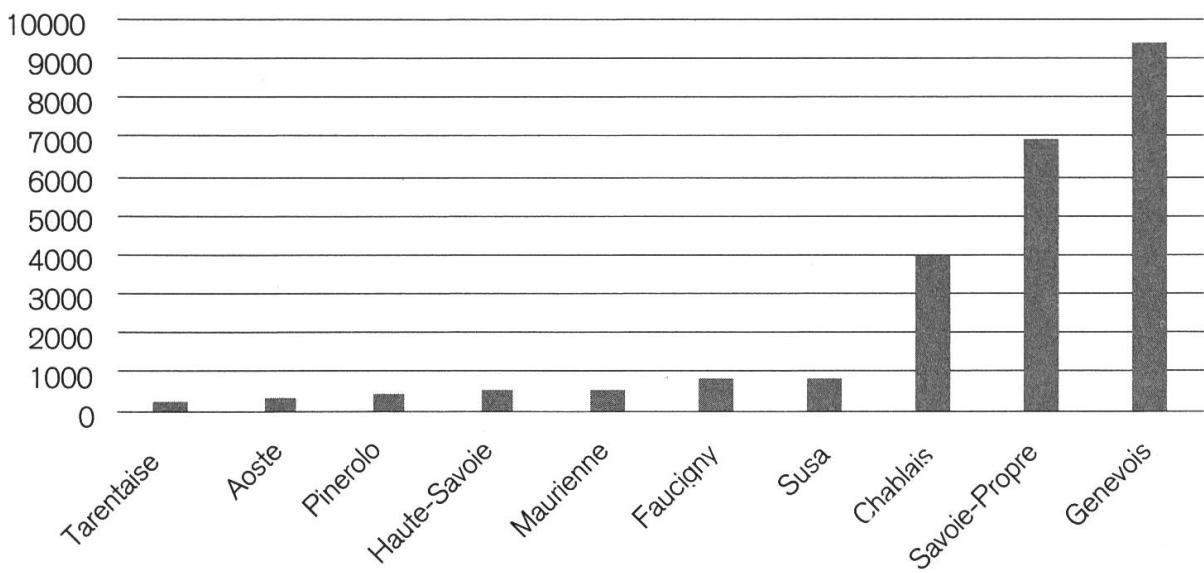
Après avoir présenté la densité scolaire des écoles de hameau en Savoie méridionale, seront précisées les modalités de financement qui, bien que privées, sont réalisées au bénéfice de la communauté villageoise. Enfin, sera montré comment l'organisation de l'enseignement élémentaire est en prise avec les configurations économiques et sociales territoriales.

Des territoires densément scolarisés

Commencée à la fin du XVIII^e siècle, interrompue sous la Révolution, la dissémination des écoles de hameau en Savoie méridionale reprend à partir des années 1800 pour atteindre son maximum dans les années 1840. Aux écoles existantes avant 1792 et rouvertes à la suite de la restitution des fondations précédemment nationalisées sous la Révolution, s'en ajoutent de nouvelles sous l'effet de la reprise du mouvement philanthropique en faveur de l'instruction. Cette diffusion scolaire dans les hameaux est un fait essentiellement montagnard. En 1845, ces écoles constituent 70 pour cent du tissu scolaire en Tarentaise contre moins de 20 pour cent en Savoie-Propre. Comme le montre le graphique ci-après, à l'échelle de dix provinces alpines du royaume de Piémont-Sardaigne, la Tarentaise est celle qui connaît la plus forte densité d'écoles de hameau.¹⁸

La grande dispersion de la population dans l'espace montagnard au milieu du XIX^e siècle est l'une des principales explications de l'implantation d'écoles dans les hameaux, identifiées par leur localisation dans une agglomération à l'écart du chef-lieu de la commune: en Tarentaise, les trois cinquièmes de la population vivent hors du chef-lieu; près de la moitié des hameaux est située à plus de trois kilomètres de celui-ci. Aussi n'est-il pas surprenant que 73 pour cent des écoles de hameau soient implantées dans des villages éloignés de plus de 3 km du chef-lieu.¹⁹

Même en l'absence d'une analyse statistique précise, il est néanmoins possible d'avancer qu'il existe une corrélation entre la superficie des communes, la dispersion de l'habitat et le nombre de hameaux, donc d'écoles, tout particulièrement en Tarentaise. Dans cette province en 1820, les deux communes les plus étendues de la province (plus de 14 000 hectares) comptent le plus grand nombre d'écoles: Saint-Martin-de-Belleville (12 écoles) et Bourg-Saint-Maurice (10 écoles).



58

Tab. 1. La densité des écoles de hameau dans dix provinces alpines du royaume de Piémont-Sardaigne en 1857 (l'axe vertical correspond au nombre d'habitants pour une école de hameau).²⁰

Compte tenu de la distance entre les agglomérations, il est compréhensible que cet argument soit mis en avant par les familles établies dans les hameaux pour justifier leur impossibilité de se rendre à l'école du chef-lieu, en particulier en hiver, et leur décision de créer une école. Mais en été, les populations s'éloignent aussi des chefs-lieux en raison des «remues» occasionnées par l'étalement des activités agro-pastorales. Aussi, certaines communautés dont la plupart des habitants se déplacent en période estivale dans un hameau d'altitude y organisent une école temporaire: c'est le cas notamment à Aime et La Perrière en Tarentaise. Pourtant l'éloignement des hameaux par rapport aux chefs-lieux n'est pas le critère exclusif de localisation. Il arrive que des écoles soient établies dans des hameaux situés à moins d'un kilomètre, voire même à moins de 500 mètres. L'émulation entre les populations peut alors expliquer ce phénomène.

Des financements privés au bénéfice de la communauté villageoise

Pour importants qu'ils soient, la configuration des lieux n'est pas déterminante. Encore faut-il que la communauté qui entend créer une école de hameau soit en mesure de réunir les fonds nécessaires. En l'absence de tout concours financier de l'institution étatique avant 1848, les fonds nécessaires à l'entre-

tien des écoles élémentaires émanent principalement de particuliers, expatriés et paysans, ou de communautés de hameau. Sont considérées comme des fondations ou dons et legs, les œuvres-pies, pieuses ou séculières, et les souscriptions associatives. Assises le plus souvent sous l'Ancien Régime sur des capitaux constitués de biens matériels, bâtiments et terrains de différente nature, elles se présentent dans le premier XIX^e siècle essentiellement sous la forme de rentes constituées à la suite de la location de biens ou dans le cadre de prêts d'argent.

La renaissance et la multiplication des fondations scolaires dans le premier XIX^e siècle

La renaissance et la multiplication des fondations scolaires dans le premier XIX^e siècle résultent d'un double processus: la restitution de la plupart des capitaux nationalisés au titre des biens du clergé, bien que souvent dévalorisés, à partir de la fin du régime du Directoire²¹; les encouragements étatiques à la philanthropie scolaire sous la Consulat, et à partir de 1815 dans le royaume de Piémont-Sardaigne.²² Ces mesures visent à susciter les généreuses contributions des populations au financement de l'instruction populaire dans le but de ménager les finances publiques et notamment de ne pas alourdir la fiscalité des communes et de l'État.

Ainsi les fondations constituent le principal mode de financement dans les territoires de montagne: en Maurienne, en 1858, dans sept communes sur dix des écoles de garçons bénéficient d'au moins une fondation; dans le bas-pays, en Savoie-Propre, la proportion est de moins d'une commune sur cinq.

Aussi l'ancien duché de Savoie se signale-t-il par un investissement privé fort, deux fois supérieur à la moyenne du royaume de Piémont-Sardaigne: 38 pour cent contre 19 pour cent. Les fondations ou œuvres-pies représentent la majorité de ces apports privés, près de 30 pour cent contre seulement une moyenne de 13 pour cent pour le royaume. Ces financements privés sont consubstantiels au financement de l'instruction primaire publique dans les provinces montagneuses. En 1850, en Tarentaise, comme dans la province voisine d'Aoste, elles constituent la première source de financement de l'instruction primaire, non compris le produit de la rétribution scolaire, elles couvrent près de 60 pour cent des dépenses.

Dans les villes, pendant le premier XIX^e siècle, comme sous l'Ancien Régime, les dons et legs sont l'expression d'un mouvement essentiellement philanthropique à finalité moralisatrice.²³ Dans les montagnes de Savoie, ils sont le plus souvent la manifestation d'un investissement éducatif de la communauté villageoise au bénéfice de celle-ci quand bien même ils sont le fait d'un ou plusieurs individus.

L'expression la plus aboutie de cet investissement éducatif «communautaire» réside dans l'organisation de souscriptions réunissant les habitants d'un ou de plusieurs hameaux ou des expatriés établis à Paris, ou encore les deux groupes réunis. Les souscripteurs, au nombre desquels figure parfois le curé de la paroisse, sont rassemblés au sein d'une association formalisée par un acte passé devant notaire. Sa mise en œuvre sous forme d'un capital produisant des revenus annuels et destiné à l'entretien d'un maître d'école pour une durée indéterminée, et sa gestion par un ou plusieurs procureurs apparentent ce mode de financement à celui d'une fondation. Ce type de souscription se caractérise par le faible montant des capitaux réunis (moins de 2000 francs), résultats de la modicité des mises de fonds consenties par les associés en numéraire le plus souvent (50 à 100 francs). Ainsi l'intérêt de ce mode d'investissement éducatif permet-il à un groupe de personnes intéressées au développement de l'instruction de modérer l'effort financier de chacun des contributeurs. Crées à l'échelle du hameau, ces associations, à finalité exclusivement scolaire le plus souvent, doivent être considérées comme des consortages ou sociétés de consorts. Ces sociétés sont à l'image des organisations collectives fondées au Moyen Age²⁴ qui subsistent dans le premier XIX^e siècle principalement sous la forme d'associations villageoises à finalité économique pour la gestion de biens communs en propriété (bois, pâtrages, alpages, moulins) ou en exploitation (canaux d'irrigation, fontaines, etc.). Rien n'illustre mieux l'intégration de l'école au système socio-économique que les consortages dans lesquels l'école n'est que l'une des affaires gérées par la communauté villageoise. En témoigne l'association créée en 1864 au hameau des Échines-Dessus à Bourg-Saint-Maurice dans le but d'administrer les biens et affaires intéressant le village: école, taureau, aumône publique, entretien de la chapelle, abreuvoirs, fontaines et canaux d'irrigation.²⁵

L'association peut réunir aussi les Savoyards «du dedans» et «du dehors». En 1841, se constitue à Paris une association pour la fondation d'écoles aux Allues, commune de Tarentaise. Ces expatriés, au nombre de 32, qui, pour la plupart, exercent de petits métiers, sont tous nés et propriétaires dans cette commune, proche de Moûtiers.²⁶ Ces fondations qui associent villageois et expatriés sont l'expression d'un esprit de communauté au sein des cellules familiales et de

voisinage que demeurent les hameaux. En s'associant financièrement aux projets d'écoles de hameau, comme ils peuvent le faire pour d'autres équipements immobiliers et mobiliers, les expatriés confirment leur pleine appartenance à leur communauté d'origine. Mais par-delà leur volonté de faire bénéficier de leurs libéralités les hameaux qui les ont vus naître et grandir, leur intervention illustre aussi la vivacité des relations familiales et de «clientèle», des réseaux de sociabilité et des jeux d'influence qui en résultent.²⁷ Cette sociabilité villageoise s'inscrit dans le prolongement des manifestations populaires du Moyen Age et de l'Ancien Régime pour l'institution de confréries du Saint-Esprit, puis la création de paroisses ou l'érection de chapelles dans les villages.²⁸ Après l'organisation de services d'assistance mutuelle et religieux, les villageois entendent se doter d'un service d'enseignement.

En Tarentaise, en 1845, ce mode de financement associatif concourt, en totalité ou en partie, au fonctionnement d'environ 40 pour cent des écoles de hameau et même de trois écoles établies au chef-lieu, soit au total environ 30 pour cent des écoles. Il se rencontre plus rarement dans les autres provinces du Duché. Si ces consortages scolaires ont aussi été mis en évidence dans le Canton du Valais²⁹, ils semblent bien moins présents en vallée d'Aoste³⁰ et dans les vallées vaudoises du Piémont.³¹

61

Les consortages scolaires: une organisation scolaire communautaire

Comme les consortages économiques, centrés sur la gestion collective de biens communs, les consortages scolaires sont, en principe, constitués initialement dans le seul intérêt de leurs souscripteurs et de leurs descendants qui peuvent ne pas regrouper tous les habitants du village. L'appartenance à l'association est, en outre, fondée à la fois sur les principes d'hérédité, le plus souvent patrilinéaire, de résidence et de propriété. Comme les consortages gestionnaires de biens collectifs, ces associations, apparemment fermées, peuvent s'ouvrir à d'autres, en premier lieu aux pauvres. En outre, de nouveaux habitants du hameau et propriétaires peuvent intégrer l'association avec le consentement de l'ensemble des sociétaires sous la condition de s'acquitter d'un «droit d'entrée».

Les fondateurs déterminent les conditions de la scolarisation souvent sur la base d'un «système» d'exclusion: sont admis à l'école les enfants des familles associées et leurs descendants. Cependant les sources consultées semblent plutôt mettre en évidence un fonctionnement communautaire des écoles de hameau. Il semble que la quasi-totalité des enfants de la communauté de hameau peut y accéder, les pauvres étant généralement admis à titre gratuit, parfois au bénéfice de fondations complémentaires spéciales. Cependant des enfants sont admis à

titre payant. Il s'agit en premier lieu des «étrangers» à la communauté, comme cela se pratique pour les écoles communales. C'est aussi le cas des enfants des familles associées relativement aisées lorsque les revenus sont insuffisants pour rémunérer le maître d'école au tarif convenu.

Les revenus des fondations et des associations étant particulièrement faibles, les communes sont appelées à les subventionner. Mais la volonté de contenir leurs dépenses les conduit à pallier bien modestement ces insuffisances de revenus³², d'autant plus que l'école communale du chef-lieu est ouverte à tous les enfants de la commune, à titre gratuit pour tous ou seulement pour les pauvres.

Un enseignement en prise avec les configurations économiques et sociales territoriales

⁶² À l'échelle locale, limité dans ses financements, l'investissement éducatif des populations l'est, par conséquent, dans ses objectifs.

Un temps scolaire réduit, mais une scolarisation quasi-générale et prolongée

Alors que la réglementation prévoit que les cours élémentaires durent onze mois, de novembre à fin septembre, la plupart d'entre eux avant 1850, dans l'avant-pays, hors les villes et les bourgs, comme dans les montagnes, ne sont ouverts que les mois l'hiver. Ce temps scolaire, associé à la saison morte, est en prise avec les rythmes de l'économie paysanne à laquelle contribuent les enfants dès l'âge de 6–7 ans.

Quel que soit le mode d'exploitation des alpages, familiale ou collective, soit petite ou grande montagne, le calendrier des activités agro-pastorales et des «remues» des familles qu'il induit influe sur celui de la scolarité. Ces migrations saisonnières suivant l'étagement des terroirs conduisent le plus souvent les familles à scolariser leurs enfants à partir de novembre ou décembre, voire janvier, et cela pour trois à cinq mois avant que ne redémarre le cycle des allers et venues. En Maurienne en 1859, 90 pour cent des écoles de hameau sont ouvertes au plus six mois, mais cette durée est aussi celle de plus de deux tiers des écoles de chef-lieu.

Conséquence d'un temps scolaire réduit aux saisons d'hiver, les familles tendent à prolonger la scolarisation de leurs enfants, garçons en majorité, jusqu'à quinze ou 16 ans, souvent l'âge de la communion, mais plus fréquemment jusqu'à 16–18 ans, voire au-delà: les plus de 13 ans peuvent représenter jusqu'à 40 pour cent des effectifs dans les écoles spéciales à chaque sexe.

En 1850, les taux de scolarisation, calculés sur la base de la population scolaire hivernale (élèves inscrits), confirment les premières places occupées par les provinces montagneuses de Savoie dans le royaume de Piémont-Sardaigne. Avec un taux de 165 élèves pour 1000 habitants, ratio trois fois supérieur à celui de la moyenne du royaume, la Tarentaise occupe le premier rang. Avec la Maurienne et la Haute-Savoie (Albertville), elles devancent la vallée d'Aoste (122).³³ Ces forts taux de scolarisation tiennent en grande partie à l'importante contribution des écoles de hameau. À la veille de l'Annexion, les proportions d'élèves inscrits dans les écoles des hameaux par rapport à la totalité des élèves des écoles publiques atteignent 45 pour cent en Tarentaise et 25 pour cent en Maurienne contre au mieux en Savoie du nord, 9 pour cent pour la province montagneuse du Faucigny.³⁴

Le temps des paysans maîtres d'école

63

L'activité enseignante est exercée quasi-exclusivement par des laïcs. Compatible avec la temporalité agricole et les parcours de vie, elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la pluriactivité, composante essentielle des sociétés montagnardes au XIX^e siècle. De jeunes paysans et paysannes sont recrutés localement pour exercer dans leur commune de naissance ou le «pays» environnant. La montagne est une pépinière de maîtres pour elle-même, mais aussi pour autrui: le paysan enseignant dans son village ou à proximité se distingue du montagnard, «colporteur en écriture»³⁵, migrant sur une plus ou moins longue distance pour exercer dans une commune de l'avant-pays. En Maurienne, à la veille de l'Annexion, près de 60 pour cent des maîtres et de 70 pour cent des maîtresses enseignent dans leur commune de naissance, proportion de 20 points supérieure à celles des enseignants des écoles des chefs-lieux.

Selon le statut de l'école et ses modalités de financement, les modes de recrutement varient. Mais quelles que soient ces modalités, le recrutement est l'expression du choix de la communauté villageoise. Maîtres et maîtresses contractent un engagement avec une commune ou un groupe d'habitants, souvent pour une durée d'un an. Pour les écoles de hameau subventionnées par la commune, le conseil municipal entérine le choix réalisé par les procureurs des quartiers. Dans le cas des écoles de consortage, les procureurs sont le plus souvent assistés de représentants des sociétaires les plus imposés ou les plus anciens. L'engagement est formalisé par un acte écrit, dénommé convention, en fait un simple billet formalisant l'accord du maître ou de la maîtresse et des représentants des villageois et précisant la durée de la classe et la rémunération.

Les maîtres d'écoles doivent, en principe, détenir le brevet de capacité. Cependant l'administration autorise une minorité d'enseignants à exercer sans diplôme, à titre provisoire. Par ailleurs, placées hors de l'Université, comme en France, mais étant assujetties aux autorités diocésaines, les maîtresses de la Savoie et de la vallée d'Aoste, tant laïques que congréganistes, sont dispensées de tout examen avant 1851. Durant cette période, hors le cas des maîtres et des maîtresses des écoles des villes et des bourgs, le niveau de l'enseignement est sensiblement le même dans les montagnes et les campagnes. Dans la décennie 1850, les niveaux ont tendance à se différencier sous l'effet du renforcement progressif des connaissances exigées des enseignants à l'occasion des examens du brevet de capacité. À la veille de l'Annexion cependant, en Savoie méridionale les proportions d'enseignants brevetés sont presque aussi élevées dans les montagnes que dans le bas-pays: 67–69 pour cent dans les provinces montagneuses pour 73 pour cent en Savoie-propre. Dans les montagnes, l'écart est plus grand entre les enseignants des écoles de chef-lieu, brevetés à 72–79 pour cent, et ceux des hameaux, majoritairement brevetés cependant, mais seulement à 59–60 pour cent. Les maîtresses sont en général moins brevetées que les maîtres. Ces taux soulignent le vif intérêt manifesté par les paysans des montagnes pour le brevet de capacité de l'enseignement élémentaire. Ils entendent ainsi vraisemblablement suivre une formation complémentaire à celle de l'école élémentaire et propre à leur assurer les savoirs nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle et à la vie sociale dans le cadre des migrations. Ce désir de certification des paysans savoyards ne semble pas se retrouver dans les montagnes piémontaises où la proportion des enseignants brevetés est inférieure à 60 pour cent dont moins de 30 pour cent dans les hameaux.³⁶

Conséquence du consensus des élites et des populations pour un «système scolaire» économique, les rémunérations consenties aux maîtres et maîtresses sont modiques. À Bourg-Saint-Maurice, autour de 1840, les rémunérations des dix maîtres de hameau varient de 11 à 27 livres par mois, contre 35 livres par mois pour l'instituteur du chef-lieu, les premiers faisant la classe pendant six mois, le second, toute l'année.³⁷ Dans l'ensemble du Duché les maîtresses ont en général des traitements moyens inférieurs de plus de moitié à ceux des maîtres.

Une culture scolaire de l'utilité

Les rémunérations sont en rapport notamment avec la courte durée des classes. Cependant l'intrication de l'école et de la société se prolonge dans les enseignements dispensés qui, souvent, malgré leurs contenus restreints, ne se limitent pas aux programmes officiels.

Sous la Restauration, le programme des écoles élémentaires inférieures comprend le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire. Le règlement du 29 octobre 1856 précise le programme pour les écoles uniques, omniprésentes dans les communes rurales: sont enseignés et pratiqués le petit catéchisme du diocèse et de brèves narrations d'histoire sainte, les devoirs envers la famille, la lecture expliquée, l'écriture sous la dictée, la première partie de la grammaire, de petites compositions, les quatre premières opérations sur les nombres entiers et décimaux, l'explication succincte du système métrique. Cependant sont fréquemment ajoutées d'autres matières qui ne figurent pas au programme: souvent la géographie, voire l'histoire, matières au programme de la quatrième classe élémentaire, le chant pour les garçons, la couture pour les filles.

L'exemple des écoles de Valloire en Maurienne, commune située au pied du col du Galibier, passage vers les vallées du Briançonnais, illustre la participation de la population à la définition du contenu de l'enseignement élémentaire dans les écoles villageoises et les adaptations qu'elle peut apporter aux programmes officiels. À la fin de la décennie 1850, l'enseignement dispensé dans les écoles, y compris dans les hameaux, révèle la mise en œuvre d'une instruction utile au plus grand nombre et en prise avec le système socio-économique local caractérisé par la prégnance de l'activité de colportage: au milieu du XIX^e siècle, environ 300 colporteurs partent chaque fin d'été sur les routes de France. Deux exemples illustrent l'intégration de l'école à ce système socio-économique: la remise en cause de l'enseignement du latin aux élèves des écoles élémentaires, la dispense d'un enseignement élémentaire «spécial» dans une école de hameau. En 1842, à la suite d'un litige portant sur la gestion de la fondation pour l'école communale, la majorité des membres du conseil communal et des notables consultés obtient du Sénat de Savoie qu'il soit mis fin au prélèvement sur le surplus des revenus de la fondation utilisé au financement de leçons de latin par des prêtres hors de l'école. Cette école de latinité, financée par la commune, le conseil de fabrique et les parents, avait été instaurée quatorze ans plus tôt par le conseil communal sur l'invitation expresse de l'évêque dans le but de favoriser le recrutement du collège de Saint-Jean-de-Maurienne. Elle permettait aussi aux familles aisées de retarder l'entrée de leurs enfants au collège de deux à trois ans, économisant d'autant les frais de scolarité. Désormais d'autres notables entendent privilégier le fonctionnement de l'école communale dans le but de recruter des maîtres, «habiles en calcul», capables de donner un bagage susceptible de satisfaire les habitants se livrant au commerce.³⁸ Le second exemple tient à l'existence à la fin des années 1850 d'une école de hameau élémentaire «spéciale» tenue par un maître breveté. Cette école, considérée à la fois comme publique et privée, accueille quinze adolescents et jeunes adultes: douze des quinze élèves ont plus de treize ans, deux ayant plus de 30

ans! Outre l'enseignement de la langue française, appuyée sur de nombreux exercices, cette école se démarque des autres par l'enseignement plus poussé de l'arithmétique, mais surtout par celui d'éléments de géographie, matière au programme de la quatrième classe inférieure, et de la comptabilité, matière au programme de l'école primaire supérieure. Ces deux derniers enseignements ne peuvent s'expliquer que par le souci de préparer des jeunes gens à la migration. Il s'agit de leur permettre d'appréhender l'espace et de s'initier aux règles nécessaires à l'exercice de leur future activité commerciale en qualité de colporteur.

Le décalage entre les matières inscrites au programme officiel et celles effectivement enseignées pose la question de la finalité scolaire des écoles de hameau. Plus globalement, l'organisation scolaire étant précisée, il permet de s'interroger sur la réalité scolaire des apprentissages disciplinaires, en d'autres termes, sur la culture produite par ce type d'école et sur ses relations avec la société dans laquelle elle s'insère.³⁹ Dans le cadre limité de cet article il ne peut être procédé à une observation de l'efficacité des enseignements dispensés et de leur appropriation par les populations concernées. Une telle évaluation des processus d'alphanétisation et d'apprentissage des disciplines scolaires, explorée depuis longtemps⁴⁰, et que nous avons engagé dans notre thèse⁴¹, reste à réaliser pour la Savoie. Dans un contexte différent, elle rejoint la question de la spécificité de la scolarisation en milieu rural et montagnard observée ces dernières années par les sociologues de l'éducation.⁴²

66

Conclusion

En Savoie, comme dans les Alpes occidentales, en l'état de nos connaissances qui restent à approfondir, les écoles de montagne, notamment celles de hameau, fruits de l'investissement éducatif psychologique et financier de leurs habitants, sont parvenues, malgré leur caractère temporaire et la modestie de leur enseignement, à donner aux populations un niveau scolaire relativement satisfaisant, en tout cas adapté au système socio-économique des sociétés alpines, y compris dans leurs projections migratoires. En témoignent en Savoie, notamment parmi la population masculine, le désir de certification par le brevet de capacité enseignant et la recherche d'une formation apte à la préparer à l'émigration.

Ce système socio-économique montagnard, auquel est intégrée l'école élémentaire, a été conforté dans le premier XIX^e siècle par l'État sarde qui, dans le cadre de l'organisation administrative générale, a dévolu l'organisation scolaire aux administrations communales. Dans le but de contenir l'augmentation des dépenses publiques, mais surtout par pragmatisme, en raison de la faible capa-

cité financière des communes, l'État sarde a mis en œuvre des mesures scolaires dérogatoires à l'égard de celles d'entre elles les moins aisées et de celles situées dans les espaces montagnards. Ces aménagements prévus dès les années 1840 ont concerné le temps scolaire et les conditions de recrutement des enseignants. Dans les «pays de montagne» où «les maîtres ne reçoivent qu'un petit traitement»⁴³, que le règlement scolaire de 1853–1855 fixera à 300 livres, il autorise l'ouverture de classes saisonnières. Dans les «communes alpestres», la durée des classes peut être seulement d'une demi-journée, voire réduite à deux heures et demie.⁴⁴ Dans les communes où le traitement est inférieur à 300 livres⁴⁵, seuil que la loi du 20 juin 1858 relèvera à 500 livres, il permet que l'enseignement soit dispensé par des personnes non munies du brevet de capacité: soit elles ont réussi un examen spécial, soit elles sont dispensées de celui-ci, ayant déjà donné des preuves de leur capacité. Cependant, à partir de 1856, l'État sarde entend rationaliser les implantations des écoles de hameau dans la perspective notamment de réduire leur nombre et de favoriser ainsi le financement des écoles par les communes dans les chefs-lieux comme dans les villages. Compte tenu des résistances des populations concernées, cette politique de rationalisation n'a eu que peu d'effet.

À la suite de l'annexion de la Savoie à la France, les écoles de hameau constitueront l'un des enjeux de la réorganisation scolaire voulue par l'administration française. En 1860, le département de la Savoie compte environ quatre fois plus de ces écoles que celui de la Haute-Savoie: 365 contre 93. Se pose alors la question de leur statut, jusqu'alors public, alors qu'en France la plupart de ces écoles sont privées. Après leur avoir attribué un statut hybride, mi-public, mi-privé, et avoir réduit leur nombre, en particulier en Tarentaise, la nouvelle administration leur attribuera un statut public dérogatoire en 1864. Ce règlement préfigurera la légalisation des écoles publiques de hameau par la loi du 10 avril 1867. La mise en œuvre de cette dernière donnera lieu à une co-construction entre les populations et l'État.⁴⁶ Par la suite, dans le cadre de sa politique scolaire visant à généraliser l'instruction primaire, les gouvernements républicains ne pourront que continuer à prendre en compte les pratiques scolaires des sociétés montagnardes tout en cherchant encore à les adapter.⁴⁷

En ouverture: L'alphabétisation des adultes en Savoie en 1848.
Source: Regno di Sardegna. Informazioni statistiche raccolte dalla regia commissione superiore. Censimento della popolazione per l'anno 1848, Torino, Stamperia reale, 1852. Carte élaborée par Jean-Yves et Flore Julliard.

Notes

1 La Savoie est incorporée à la France révolutionnaire puis impériale entre 1792 et 1815, avant de faire retour au royaume de Piémont Sardaigne en partie en 1814 et en totalité en 1815, puis d'être réunie définitivement à la France à partir de 1860.

2 Circonscriptions administratives sensiblement équivalentes aux départements qui leur seront substitués après 1860.

3 Regno di Sardegna, *Censimento della popolazione per l'anno 1848*, Turin, Stamperia reale, 1852.

4 P. P. Viazzi, *Upland communities. Environment, population and social structure in the Alps since the sixteenth century*, Cambridge 1989.

5 F. Furet, J. Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabetisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris 1977, t. 1, pp. 118–119, 306. D'autres auteurs voient un lien étroit entre scolarisation et alphabétisation, notamment M. Loison, *École, alphabétisation et société rurale dans la France du Nord au XIX^e siècle*, Paris 2003.

6 W. Frijhoff (dir.), *Histoire de l'éducation (Autodidaxies)*, 70, mai 1996.

7 Des densités scolaires comparables sont observées dans les Alpes occidentales (cf. M. Pisari (sous la dir. de), *L'alfabeto in montagna. Scuola e alfabetismo nell'area alpina tra età moderna e XIX secolo*, Milan 2012; N. Vivier, *Le Briançonnais rural aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris 1992), mais aussi en France dans d'autres régions montagneuses, en particulier les départements au sud du massif central (Lozère, Aveyron), dans l'Est de la France (Doubs, Jura) et les Pyrénées (Hautes-Pyrénées). Cf. Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts, *Statistique de l'enseignement primaire*, t. 2, Statistique comparée de l'enseignement primaire (1829–1877), Paris, Imprimerie nationale, 1880, pp. 32–35.

8 Furet/Ozouf (voir note 5); M. Roggero, *L'alfabeto conquistato. Apprendere e insegnare nell'Italia*

tra Sette e Ottocento, Bologne 1999; A. Bianchi (ed.), *L'istruzione in Italia tra sette e ottocento*, Brescia 2019.

9 X. Toscani, *Scuole et alfabetismo nello stato di Milano da Carlo Borromeo alla Rivoluzione*, Brescia 1993.

10 G. Griseri, *L'istruzione Primaria in Piemonte (1831–1856)*, Turin 1973; R. Berardi, *Scuola e politica nel Risorgimento. L'istruzione del popolo dalle riforme carlalbertine alla legge Casati (1840–1859)*, Turin 1982.

11 J.-Y. Julliard, «Entre demande populaire d'instruction et contraintes budgétaires: le cas exemplaire de l'organisation des écoles de hameau en Savoie (1860–1880)», *Histoire de l'Éducation*, 157, 1, 2022, pp. 94–101.

12 A. Prost, «Pour une histoire par en bas de la scolarisation républicaine», *Histoire de l'éducation*, 57, 1993, pp. 59–74.

13 J.-M. Chapoulie, *L'école d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes 2010, p. 18.

14 P. Caspard, *La famille, l'école, l'État. Un modèle helvétique, XVII^e–XIX^e siècles*, Berne 2021, pp. 15–34, 41–58.

15 L. Brassart, J.-P. Jessenne, N. Vivier (éd.), *Clôcherelle ou république villageoise? La conduite municipale des affaires villageoise en Europe XVIII^e–XX^e siècle*, Villeneuve d'Ascq 2012, pp. 24–28.

16 Comme l'ont notamment montré pour le Milanais sous l'Ancien Régime Toscani (voir note 9), pp. 103, 125–133 et pour le Briançonnais au XIX^e siècle, A.-M. Granet, «Entre autodidaxie et scolarisation. Les Alpes briançonnaises», in: Frijhoff (voir note 6), pp. 111–141.

17 Cette expression de P. Champollion, *Des inégalités d'éducation et d'orientation d'origine territoriale*, Paris 2013, p. 15, est empruntée à J. Feu et J. Soler dans leur présentation des projets éducatifs en Catalogne au XX^e siècle: «Mès enllà de l'escola rural. Cap a un model integral i integrador de l'educació en el territori», *Temps d'Educació*, 26, 2001–2002, pp. 133–155.

- 18** La densité est calculée par le rapport entre la population de fait dénombrée lors du recensement de 1858 et le nombre d'écoles de hameau.
- 19** Archives départementales de Savoie [désormais ADS], 5 FS 863, état des écoles en Tarentaise, 9 février 1856.
- 20** Ministero dell'istruzione pubblica, *Notizie statistiche dell'istruzione elementare del regno per l'anno scolastico 1856–1857*, 2 vol., Turin, Stamperia reale, 1858.
- 21** Loi du 25 messidor an V (13 juillet 1797) relative aux fondations des bourses dans les ci-devant collèges de la République. En Tarentaise, en 1823, 60 pour cent des fondations existantes ont été réalisées au XVIII^e siècle, la majorité d'entre elles l'ayant été au bénéfice de hameaux.
- 22** France: loi du 1^{er} mai 1802 autorisant les particuliers à faire des donations et fondations en faveur des établissements d'instruction publique, Code civil en 1803 fixant le régime d'autorisation des dons et legs aux établissements d'utilité publique.
- 23** C. Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIX^e siècle*, vol. 1, Paris 1996.
- 24** F. Mouthon, «La naissance des communs. Eaux, forêts, alpages dans les montagnes de Savoie (XII^e–XVI^e siècles)», *L'Histoire en Savoie*, 30, 2016, pp. 95–111.
- 25** Archives communales [désormais AC], Bourg-Saint-Maurice, 4 M 11.
- 26** Archivio di Stato di Torino, ME, IP, scuole primaria, asili, scuole feminine A&B, mazzo 1, Association pour la fondation d'écoles aux Allues, mars 1841.
- 27** L. Fontaine, *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVII^e–XVIII^e siècle)*, Grenoble 2003.
- 28** S. Guzzi-Heeb, «Religion, biens communs et organisation de l'espace dans les corporations alpines, XVIII^e–XIX^e siècles», *Histoire des Alpes-Storia delle Alpi-Geschichte der Alpen*, 2019, 24, pp. 105–123.
- 29** L. Boucard, *L'école valaisanne à la fin du XVIII^e siècle et son histoire de 1798 à 1830*, St Maurice 1938, chap. «Les écoles de consorts», pp. 19–26.
- 30** Ils paraissent concourir au financement de moins de 15 pour cent des écoles en 1850. Cf. M. Cuaz, *Alle frontiere dello Stato. La scuola elementare in Valle d'Aosta dalla restaurazione al fascismo*, Milan 1988, p. 34.
- 31** E. Morra, *Le scuole elementari valdesi nella prima metà dell'Ottocento*, Thèse, Università degli studi di Torino, Facoltà di scienze politiche, 1998–1999; G. Ballesio, G. C. Mayneri, S. Pasquet, «‘Université des chèvres’: l’istruzione primaria tra i Valdesi delle Valli Pellice, Chisone et Germanasca», in: Piseri (voir note 7), pp. 183–197.
- 32** En 1839, en Tarentaise, la commune de Bourg-Saint-Maurice est l'une des rares à les subventionner. Le conseil contribue à la rémunération des maîtres et maîtresses des dix écoles de hameau à hauteur de 160 livres de Piémont, soit entre sept et vingt-cinq livres par école; en complément, le montant des souscriptions atteint 323 livres et celui de la rétribution scolaire, établie dans seulement quatre écoles, 49 livres.
- 33** Ministero di pubblica istruzione, *Statistica dell'istruzione primaria negli stati sardi pel 1850*, Turin, Stamperia reale, 1852.
- 34** Ministero dell'istruzione pubblica, *Notizie statistiche dell'istruzione elementare del regno per l'anno scolastico 1856–1857*, Turin, Stamperia reale, 1858.
- 35** A.-M. Granet-Abisset, *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux XIX^e et XX^e siècles*, Grenoble 1994, pp. 149–152.
- 36** La proportion d'enseignants brevetés est de 58 pour cent pour Suse, 51 pour cent pour Aoste, 41 pour cent pour Pignerol. Mais dans les vallées vaudoises, les enseignants disposaient d'un dispositif de formation propre sous l'égide de l'Église. Cf. Ballesio/Mayneri/Pasquet (voir note 31), pp. 183–197.
- 37** À titre de comparaison, dans les années 1840 à Moûtiers, le prix de l'hectolitre de seigle se vend entre 13,20 et 21,10 francs, en Maurienne, un veau, 10 francs, une vache, 25 francs.
- 38** AC Valloire, 1 R 1, fondation Cornuty.
- 39** A. Chervel, *La culture scolaire. Une approche historique*, Paris 1998; sur la contribution à la construction d'un concept de «culture scolaire» dans le champ des didactiques, N. Denizot, «Transposition, scolarisation et culture scolaire: la question de la construction des savoirs scolaires», *Pratiques*, 189–190, 2021, pp. 1–18.
- 40** J. Hébrard, «La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne», *Histoire de l'éducation*, 38, 1988, pp. 7–58; J. Quéniaut, *Les Français et l'écrit XII^e–XIX^e siècles*, Paris 1998; A.-M. Chartier, E. Rockwell (dir.), «Histoire comparée des outils et débats sur la lecture des débutants: alphabétisation vs literacy», *Histoire de l'éducation*, 138, 2013, pp. 5–16; A. Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris 2006; A.-M. Chartier, *L'école et la lecture obligatoire*, Paris 2007; Id., *L'école et l'écriture obligatoire*, Paris 2022.
- 41** J.-Y. Julliard, *Les villages éducateurs. L'investissement éducatif des sociétés alpines en Savoie au XIX^e siècle (1815–1880)*, à paraître.
- 42** Y. Alpe et al. (dir.), *L'enseignement scolaire en milieu rural et montagnard*, t. 1 à 6, Besançon 2001–2014.
- 43** Instructions aux maîtres des écoles élémentaires, 1840, pp. 21–22.
- 44** Règlement des écoles pour les instituteurs, des écoles élémentaires et des écoles spéciales, 21 août 1853/11 novembre 1855, article 42.
- 45** *Ibid.*, article 41.
- 46** Julliard (voir note 11), pp. 87–115.
- 47** J.-Y. Julliard, *Les écoles élémentaires en Savoie. De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Chambéry 2012, pp. 81–84.

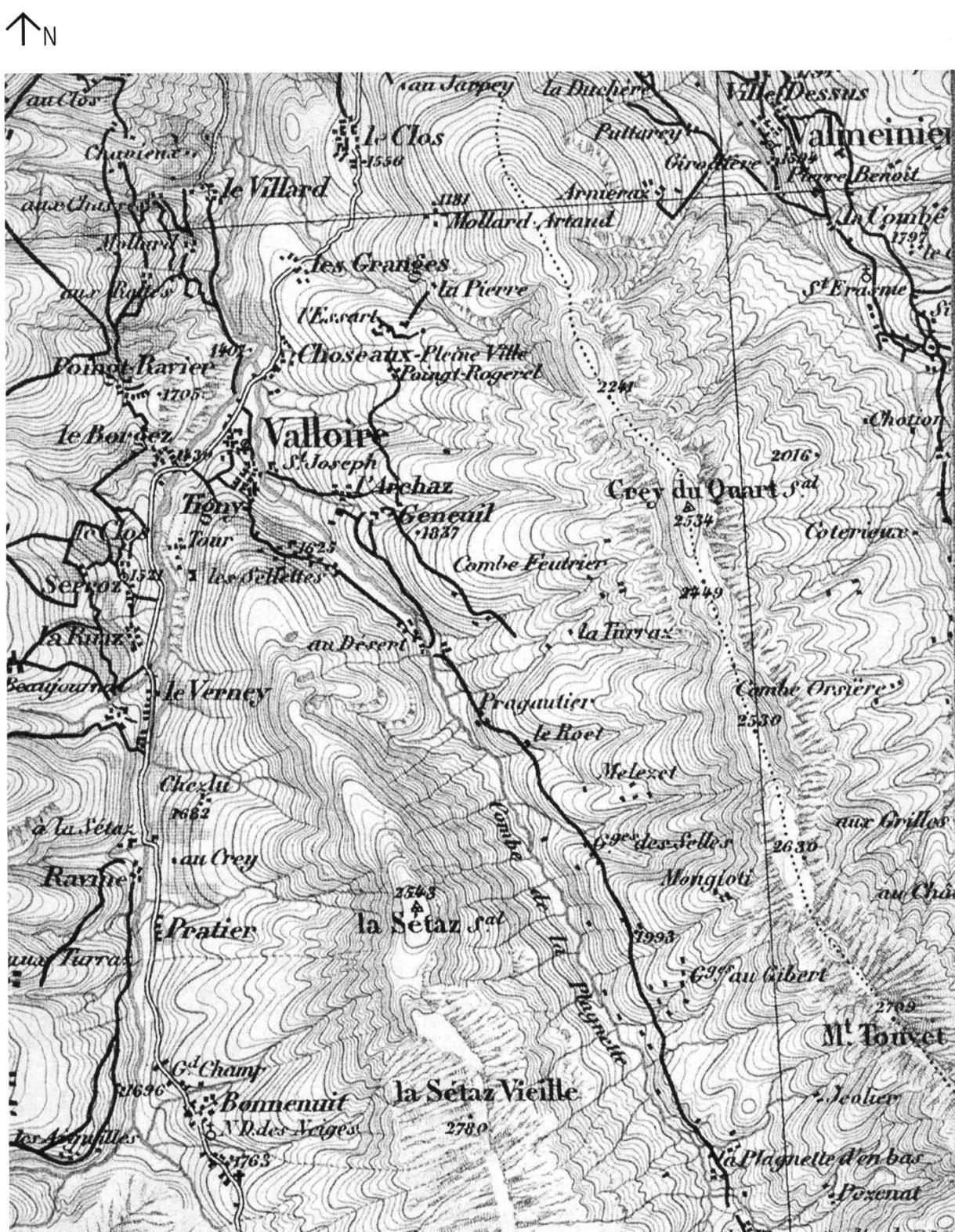


Fig. 1. Un exemple de la semi-dispersion de l'habitat en hameaux dans une commune des Alpes françaises: Valloire en Maurienne. Source: extrait de la carte d'état-major français, frontière des Alpes, Modane/partie de la Maurienne, sans date, mais postérieure à 1860; Département de la Savoie, Archives départementales, 1Fi 661.